



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 96165

Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la question de l'attribution des bonifications de campagnes aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés en Afrique du Nord. En matière d'attribution d'une campagne double aux fonctionnaires anciens combattants ayant poursuivi leur vie professionnelle dans le secteur public, le règlement des inégalités dont sont victimes ceux qui ont opéré en Afrique du Nord n'est toujours pas envisagé par le Gouvernement. À cette fin, l'inspection générale des affaires sociales avait rendu un rapport daté du 6 juillet 2005 qui devait faire l'objet d'un avis du Conseil d'État avant une éventuelle réforme (réponse écrite du ministre en date du 28 août 2005). Cette saisine pour avis fut confirmée par le ministre à l'Assemblée nationale le 8 novembre dernier. Fort de constater qu'aucune démarche en ce sens ne fut recensée par le secrétariat de la section sociale du Conseil d'État, il lui demande de faire connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'État. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, effectivement différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96165

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5759

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9027